

REF: AT/DO.48/CDC/DEP.COR/010/2021

Objet: Mise en demeure N : 02

Objet du contrat : Travaux d'installation du réseau LAN au profit des structures rattachées au ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière

Au Monsieur le Gèrent de l'entreprise HI-TEC, HENNI DOUMA OMAR

Adresse : Rue n 36 Hay Essalam CHLEF .

Mail : omar_doma@yahoo.fr

Tel/Fax : 044340848

- Vu le Contrat N°24/2020 Du 18/06/2020.
- Vu la demande d'achat N ° : 210129 du 01/04/2021.
- Vu le bon de commande N ° : 210040 du 06/04/2021.
- Vu l'ordre de service N : 02 du 11/04/2021.
- Vu la convocation du 08/04/2021 envoyée par mail et par voie postale
- Vu la mise en demeure N : 01 du 22/04/2021 publiée sur le portail Web d'Algérie télécom le 25/04/2021

J'ai le regret de constaté qu'à ce jour vous n'avez pas remédié à la premier mise en demeure et l'exécution du contrant N°24/2020 du 18/06/2020 ayant pour objet Travaux d'installation du réseau LAN au profit des structures rattachées au ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière (**LOT : 02 EPH OUED RHIU**) , toujours à l'arrêt et aucune action n'a été enregistrée de votre part à ce jour.

A cet effet je vous mets en demeure pour la deuxième fois avant la résiliation du contrat , pour prendre les dispositions nécessaires afin de remplir tous les engagements contractuels dans les délais impartis soit huit (08) jours à compter de la publication de la mise en demeure sur le portail Web d'Algérie télécom.

Faute de quoi Algérie télécom, se réserve le droit de passer à la résiliation du présent contrat



Relizane le, 05/05/2021

Directeur Opérationnel
de Relizane
BOUFEDJI Mohamed